

Une fois de plus la direction pousse le bouchon trop loin

S41/ Informations aux salariés CHSCT/CE/DP

Actualité Générale Groupe PSA

Suite à la loi REBSAMEN sur la pénibilité, et tout particulièrement concernant la problématique du bruit dans les entreprises, la direction n'a pas fait dans la demi-mesure en faisant un raccourci des plus surprenants, « **Des Bouchons d'Oreilles pour TOUS** ». Voilà comment elle pense solutionner les problèmes, et ce sont les mêmes qui nous parlent de « **Bon Sens ?** »

La problématique du bruit dans l'entreprise doit être avant tout, une véritable prise de conscience afin de la résoudre à la **Source**, autrement dans peu de temps on va tous ressembler à des « **Astronautes** ». Cela passe par la volonté d'y mettre des moyens financiers et techniques pour respecter un certain « **Bien Etre aux salariés** »

Le bruit n'est jamais le fruit du Hasard, il y a toujours une cause.

On ne peut que s'interroger sur l'obligation pour tous de porter des **Bouchons d'oreilles !**

Cela va inévitablement poser un certain nombre de problèmes et entre autres de Sécurité. On est dans une nouvelle vision de sécurité, ou comment déplacer les responsabilités pour se sortir d'affaire. On est encore dans la précipitation et l'improvisation permanente qui va générer de l'**insécurité** « **mais Obligatoire ?** »



INFOS/CHSCT

Suite à plusieurs requêtes de la CGT au tribunal d'instance de Montbéliard pour contestation d'élection professionnelle dans l'IC-CHSCT de PCA, nous avons aussi demandé 5 CHSCT/ EXTRA pour Délit d'entrave dans les CHSCT concernés au motif « cumul de mandat ». A, QCP, Services Divers, Peinture, Ferrage et Emboutissage nous avons des cumuls de mandats (des titulaires qui sont aussi suppléants...)

Nous avons posé la question à des juristes, des avocats, et à l'inspecteur du travail. La réponse a été la même à l'unisson, ce n'est pas possible.

Nous sommes une fois de plus devant un stratagème de la direction qui souhaite écarter de Cégétistes dans cette instance.

On ne peut que s'interroger ?

L'IC-CHSCT va être consultée que sur des projets importants communs à plusieurs sites d'une même entreprise.

Cela ne laisse présager rien de BIEN :

En effet, le NEC prévoit l'instauration d'une commission paritaire avec les signataires dont les informations données seront dans un premier temps confidentielles...

Ces informations porteront sur les **projets de transformations qui concerneraient des rachats, intégrations, mise à disposition, transfert d'activité au sein du Groupe ou en dehors du Groupe, d'ajustements industriels, de déménagements au-delà de la zone de mobilité.**

Si deux établissements minimums sont concernés par ceux-ci et si cela aura des conséquences sur les conditions de travail, l'instance sera alors ensuite réunie.

Ce sera le cas le 2 novembre où les membres de l'ICCHSCT seront convoqués pour une première réunion. Bien sûr les membres CGT de

l'instance vous informeront des annonces de la direction.

INFO/CE

Petite précision qui a son importance ; les salariés qui ont posé un congé le lundi 31 octobre avant l'annonce au CE de septembre, seront dispensés de travailler le 1 novembre, c'est la règle des samedis qui s'applique, ils restent à la maison. Cette info devrait circuler par la voie hiérarchique.

Si vous rencontrez des problèmes sur le sujet, alertez vos délégués afin qu'ils puissent intervenir rapidement.

Concernant les modifications permanentes des aménagements du calendrier de travail, cela devient de plus en plus une aberration, c'est l'Arlésienne toutes les semaines !

Pour nous, c'est inacceptable de continuer à travailler dans ces conditions, le « Bien Etre au Travail » chez PCA c'est de la Science-Fiction.

Vente de EVN : une opération qui ne passe pas !

92 salariés de PSA en CDI sont concernés par la vente à la société GAS.

GAS est une société, filiale de GEFCO, spécialement créée en septembre 2015 pour que PSA puisse vendre EVN à GEFCO. La société GAS est une société fantôme au capital social de 1000 euros avec un seul salarié, le PDG.

Les salariés PSA qui accepteraient d'être vendus à GEFCO perdraient sur leur salaire 8000 euros en 3 ans et une partie de leurs droits, **(Nouvelle convention collective)** Avec à la clef un avenir très incertain dans une société « fantôme ».

Sur les sites de Sochaux, Mulhouse et Poissy, l'écrasante majorité des salariés ont refusé d'être vendus et de perdre de l'argent. Seule la mobilisation collective fera reculer la direction.

Au CHSCT / EXTRA / CPL du 07 octobre 2016

La direction essaye comme à son habitude de nous la faire à l'envers. La CGT reste dans sa position, il faut reclasser tous les salariés qui le demandent sur des postes qui soient en adéquation avec leurs restrictions médicales, c'est par ailleurs la responsabilité de PCA.

Quand la direction de CPL glorifie la Société GAS, c'est révélateur d'une volonté de se débarrasser de ses salariés, étant donné que pour l'instant c'est une société FANTOME.

Direction qui annonce d'ores et déjà que les salariés qui souhaiteront rester chez PSA et qui ont des problèmes d'employabilité se verront leur proposer un poste sur d'autres sites du groupe (Mulhouse, Vesoul etc...).

La CGT dénonce à nouveau la politique de vente d'activités et revendique que tous les salariés qui le souhaitent ne soient pas vendus et gardent leur poste de travail sous statut PSA.

Restons vigilants ! Chez PCA la politique des externalisations ou des transferts d'activités n'est pas terminée, la politique dite de l'ARTICHAUT reste d'Actualité.

Info Intérimaires

Etre intérimaire ne veut pas dire être dans une galère et subir en permanence. Vous avez des droits. Chez PCA nous savons qu'un grand nombre d'intérimaires rencontrent des difficultés. Ne rien dire, c'est accepter de subir, et c'est le plus mauvais CHOIX. Faire savoir et dénoncer les abus en tout genre, ce doit être un réflexe de bon sens pour progresser tous ensemble. L'histoire syndicale en est la démonstration récurrente. Rien ne nous est tombé du ciel, c'est en dénonçant les Abus et en y associant des actions collectives que les salariés ont réussi à obtenir gain de cause. **LE TOUS ENSEMBLE**

Pour Info / L'abus d'intérim épinglé par la justice La cour d'appel de BORDEAUX a condamné deux sociétés pour prêt illicite de main d'oeuvre et marchandage, à méditer.

Si vous voulez être aidé ou conseillé vous pouvez contacter MARIE au 07 60 25 40 47

